



PLAN DE L' INTERVENTION

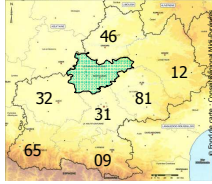
Introduction : présentation du territoire

Elaboration de la charte paysagère

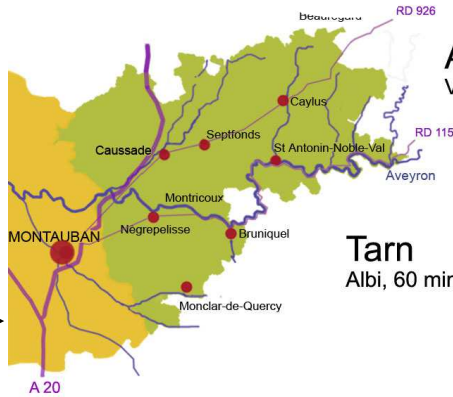
Mise en œuvre des recommandations

Présentation du territoire : cartes de situation du Pays MQ

EN MIDI-PYRENEES

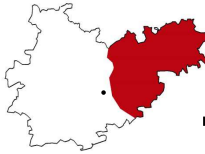


Lot
Cahors, 50 min



Aveyron
Villefranche 60 min

EN TARN-ET-GARONNE



Est



Tarn
Albi, 60 min

49 Communes

4 Co. Communes

49 000 hab- Pays à dominante rurale, créé en déc. 2002

Haute-Garonne
Toulouse 50 min de Nègrepelisse

Elaboration de la charte paysagère

Pourquoi le Pays s'est-il engagé dans cette démarche ?

Contexte : charte de développement durable du Pays

Axe 1 "Ancrer le territoire de projet dans son environnement"

1.1 Mettre en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine naturel et culturel

Objectifs définis pour la charte paysagère, en amont

Etablir un diagnostic du territoire - identifier atouts, faiblesses, enjeux, actions à mener (programme d'actions)

Définir un projet en commun (réflexion collective, concertation)

Disposer de documents de référence et d'outils d'aide à la décision facilitant l'application des Plans de paysage prévus

Cahier des charges : en consultation sur [www. midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)

Dispositif d'animation et de suivi mis en place

Maîtrise d'œuvre élaboration

URBANISME &
ACOUSTIQUE
Mandataire

PARCOURIR
REPERAGE

Maîtrise d'ouvrage:

S.Mixte Pays Midi-Quercy

Coordination :

S.Mixte Pays Midi-Quercy
Conseil Général, CAUE 82

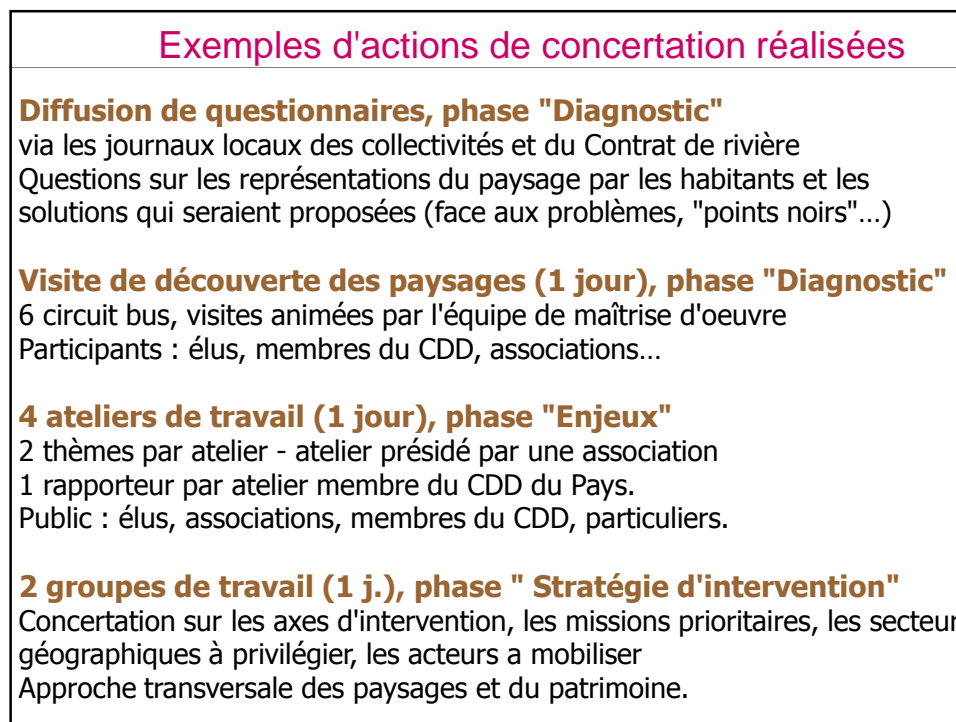
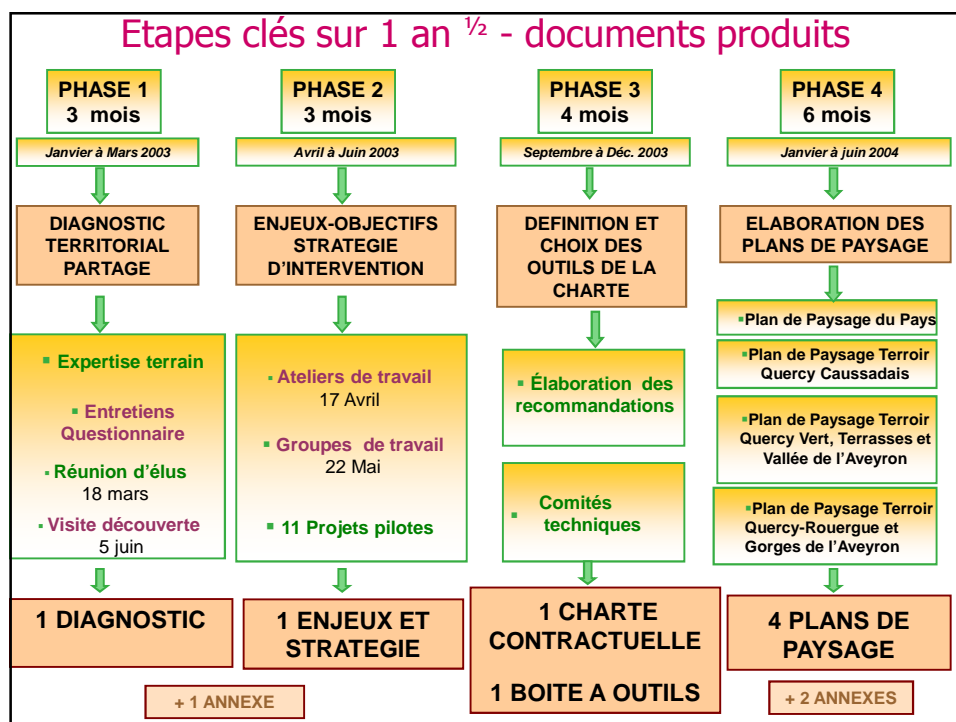
Comité technique (21 pers.)

Maîtrise d'œuvre, coordination, élus,
membres du CDD Pays*, Etat, collectivités,
chambres consulaires, associations

Comité pilotage (> 100 pers)

48 maires, CDD* Pays, Comité technique

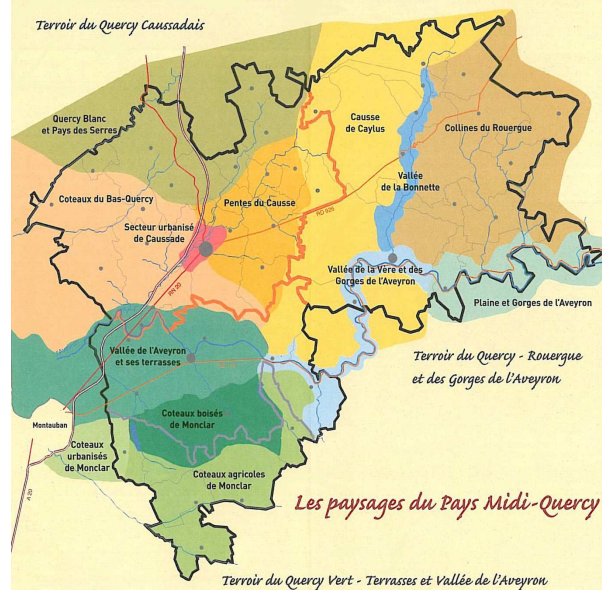
* CDD : Conseil Développement du Pays (plus de 50 pers en 2004)



La charte paysagère permet de mieux connaître les paysages et le patrimoine du territoire, sur la base d'un Diagnostic

Ex. :

Carte des unités paysagères identifiées



© SMPMQ, Document de présentation, 2005 - Carte : D'après Urbanisme & Acoustique, Parcourir, Repérage : Charte Patrimoine et Paysages pour Demain, Diagnostic partagé, p 10, 2004.

Elle exprime le projet de paysage choisi par le Pays Midi-Quercy pour le long terme

DIAGNOSTIC



ENJEUX

Extraits des 15 enjeux majeurs identifiés à l'échelle du Pays

• **Le patrimoine bâti, naturel et paysager**

Six enjeux pour la préservation et la valorisation du patrimoine :

1. proposer un projet partagé aux territoires de la terre crue
2. valoriser le petit patrimoine identitaire
3. identifier, valoriser par les matériaux, les couleurs, les lumières
4. renforcer la réseau maillé de haies, murets, boisements
5. valoriser les savoir faire agricoles et ruraux
6. valoriser l'eau sous toutes ses formes

Elle permet de définir des orientations stratégiques,
précisées dans des Plans de paysage

STRATEGIE

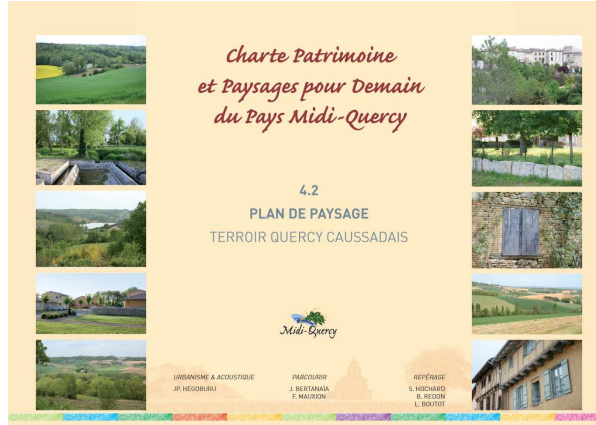


PLANS DE PAYSAGE

1 Plan à l'échelle
du Pays

3 Plans à l'échelle
de terroirs

UN PROJET
EN COMMUN



© Illustration SMPMQ, Charte paysagère, édition 2008

Un outil d'aide à la décision : Plans de paysage, Boîte à outils..

Boîte à outils du Pays Midi-Quercy

p. 51

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BÂTI

FAVORISER L'INSERTION PAYSAGÈRE

DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES



Contexte

Le territoire du Midi-Quercy se caractérise par une diversité des unités paysagères et des typologies traditionnelles architecturales qui font sa richesse. La construction de maisons nouvelles, même isolées, doit préserver et valoriser cette richesse pour éviter la banalisation ou la dégradation des typologies paysagères remarquables du Pays.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSAL

1- OBJECTIFS

- Préserver de la construction certains sites ou paysages cultivés ou naturels du Pays.
- Éviter le mitage du paysage et l'étalement anarchique des nouvelles constructions.
- Proposer des modes de construction adaptés à la localisation du bâti.
- Envisager des solutions paysagères de rattrapage pour les constructions existantes particulièrement intégrées dans le paysage.
- Développer une pédagogie des formes, des couleurs et des matériaux du Pays Midi-Quercy tradition et modernité.

2- CONTENU

- Cette recommandation est complémentaire de l'action de dynamisation des centres bourg rénovation ou restauration du patrimoine bâti traditionnel : voir dans le chapitre Architecture patrimoniale bâtie les fiches n°12, 13, 15 et dans le chapitre Formes urbaines les fiches n°16, 17, 18, 19.
- Certains sites ou paysages stratégiques (bois, collines, crêtes, cônes de vision etc.) préservés de toute construction dans les documents d'urbanisme de chaque commune recommandation ne s'applique que dans les zones définies comme urbanisables dans commune.
- Il s'agit, lorsque l'urbanisation est autorisée, d'adapter les modes de construction à l'environnement paysager des nouvelles constructions :
 - Prendre en compte les vues lointaines : la silhouette globale, le lien de la construction avec le végétal, la matière des murs et des toits...
 - Prendre en compte les vues rapprochées : les volumes, les végétaux et les couleurs environner le rythme des ouvertures, les nuances d'enduits, la texture des matières, les limites des murs, les détails des modénatures, les couronnements...
 - Éviter les grands bouleversements de terrain comme les pastiches (les imitations) d'architecturaux locaux ou non locaux.
 - S'inscrire dans la continuité de l'existant tant pour l'implantation (volumes, proportions) que les couleurs, les matériaux (qualité, mise en œuvre et couleurs) des façades (cristal, enduits, menuiseries, décorations), des toitures (tuiles, lauze, ardoise) et des clôtures (accompagnement végétal, murs et murets).
 - Penser au préverdissement des zones à construire (zones d'activités, lotissements) en utilisant les essences locales, voire des plants forestiers.

Comment construire sur les crêtes

- Éviter des constructions nouvelles isolées en haut des crêtes, préférer une localisation juste en dessous pour respecter la ligne d'horizon globale paysagère et construire comme dans la pente.
- Une urbanisation groupée avec plusieurs maisons peut être envisagée sur une crête si la silhouette générale des constructions constitue une nouvelle composition bâtie intégrée aux lignes générales du paysage naturel ou cultivé (du type bourg perché ou bâtiments traditionnels des grosses fermes avec annexes).

Comment construire dans la pente

- Vérifier la constructibilité (éboulements).
- Éviter les déblais et les remblais, faire disparaître les terrassements dans les mouvements naturels du terrain.
- Préférer les différences de niveaux, les escaliers-terrasseaux aux maisons avec un seul niveau et avec un grand soubassement non traité.
- Orienter la longueur de la maison et la toiture parallèlement aux courbes de niveaux.

Comment construire dans les bois

- Limiter la construction à de petites zones (2 à 3 maisons maximum) pour ne pas morceler les boisements et structurer une urbanisation de type « clairière habitée et plantée » : éviter les grandes coupes qui dénatureront la qualité des bois, préférer une localisation discrète mais bien dégagée dans le bois (clairière) et préservant de la construction les haies du bois (cf. les « arials » dans les Landes).

Comment construire en bord de route

- Éviter de construire le long des routes selon une urbanisation continue afin de préserver des coupures qui permettent des vues lointaines. Quand les documents d'urbanisme autorisent la construction le long des routes, dans les zones rurales : prévoir un recul de l'implantation de la maison par rapport à la route pour laisser la place au végétal (cf. fiche n°28) et dans les zones urbaines, favoriser l'implantation le long des routes pour créer un effet de rue (cf. fiche n°17).

LIMITES ET CLOTURES DES MAISONS

Indiscrutable du bâti, la clôture et l'accompagnement végétal signalent la construction et lui donnent de l'épaisseur par un jeu subtil entre le monté et le caché.

S'inspirer des clôtures et des limites traditionnelles végétales ou construites pour concevoir des limites adaptées aux unités paysagères :

- Respecter les éléments structurants du paysage : maillage des chemins, des haies, alignements d'arbres, sites arborés, arbres repères.
- Respecter (dans au moins 80% des plantations) les palettes végétales et les essences locales.
- Favoriser les matériaux et les couleurs locales pour les clôtures construites (voir la fiche n°12 « Les matériaux et couleurs du Pays »).
- Rechercher la simplicité tant dans la clôture que sur les grilles et les portails.

Rechercher la continuité avec l'environnement pour éviter des limites trop visibles et marquées (clôture trop haute, matériau de synthèse ou minéral trop uniforme, haies de végétaux non locaux de type « béton vert ») et faire disparaître les clôtures dans le paysage lointain : proportions, matériaux et couleurs (un muret de pierre est plus intégré dans certains sites qu'une haie de thuyas ou de lauriers).

Charte Patrimoine et Paysages pour Demain - Juin 2004

Équipe URBANISME ET ACOUSTIQUE / PARCOURS / REPÉRAGE

© Illustration SMPMQ, Charte paysagère, édition 2008

Un outil d'aide à la décision : des fiches projets pilotes

11 Fiches projets : extraits de la liste - Exemple de fiche

No		
1	GRPays : support de la valorisation du maillage rural comme patrimoine du Pays, à Puylaroque et dans la Communauté de communes du Quercy Vert	PROJET PILOTE N° 6 : ENTREE ET TRAVERSE DE BOURG LOCALISATION : MONTRICOUX <i>Interlocutrice Françoise Badaroux - Parcourir</i>
2	Projet d'extension de bourg rural à St Cirq	1 CONTEXTE <ul style="list-style-type: none">• Bourg médiéval de caractère, très compact, rues étroites, circulation piétons/Véhicules et stationnement difficiles.• Valorité de développement touristique avec une mise en valeur du fort potentiel patrimonial• Desservi par 3 routes départementales
3	Extension de bourg et lotissement à Montells	2 OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité de vie et de déplacements dans le village• Faciliter l'accessibilité piétonne des équipements, pour les habitants permanents et pour les visiteurs• Favoriser des déplacements doux vers l'école• Valoriser l'entrée de Montricoux par la D115
4	Rénovation et insertion paysagère des bâtiments agricoles localisation diffuse au sein du Pays	3a CONTENU DE LA MISSION PREALABLE EN LIEN AVEC Charte la Patrimoine et Paysages pour Demain : <ul style="list-style-type: none">• Mise au point d'un cahier des charges, mettant en pratique les objectifs de la charte paysage et patrimoine pour la conception, la réalisation et la réception de l'opération• Application des critères de labellisation<ul style="list-style-type: none">- Principe 1 – Le Pays est partenaire- Principe 2 – La démarche est partenariale- Principe 3 – Le projet mobilise compétences et matière grise- Principe 4 – Le projet part du point de vue de l'enfant et de jeunes- Principe 5 – La démarche est informative et concertée- Principe 6 – Le projet s'appuie sur la "boîte à outils" de la charte- Principe 7 – Le projet fait l'objet d'une "évaluation – promotion"• Suivi des travaux, mise en place de partenariats techniques pour les interventions sur le bâti et les voiries, l'aménagement des espaces verts publics, des clôtures, des palettes végétales.
5	Aménagement des entrées et traverses urbaines à Albias-Réalville	
6	Aménagement des entrées et de la traversée de bourg à Montricoux	3b CONTENU DE L'ACTION <ul style="list-style-type: none">• Ré-aménagement des entrées de ville, Porte-Haute et Porte Basse en prenant en compte l'accessibilité des équipements: école, poste, musée Marcel Lenoir, installations sportives pour les jeunes et les enfants.• Reconquête des espaces publics par les piétons: place de la Poste, place de la Liberté• Aménagement d'un giratoire sur la D115 pour desservir le village en sécurité.• Traitement du cône de vision sur le village depuis la D115
En 2013 : 6 projets pilotes réalisés + 2 engagés mais non poursuivis (l'un pour raisons financières, l'autre car l'étude réalisée n'a pas démontré la pertinence de poursuivre le projet envisagé, dans le contexte territorial, à partir des études de cas réalisées)		<small>CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGE POUR DEMAIN – PAYS MIDI-QUERCY – PHASE 3 – PROJET PILOTE - N° 6</small>

Contenu de la charte paysagère : documents produits

- **Diagnostic partagé**
 - Enjeux et stratégie
 - **Plans de paysage** (1 Plan de Pays, 3 Plans de terroirs)
 - **Boîte à outils** (30 fiches de recommandations)
 - **Charte contractuelle**
- + 11 fiches projets pilotes
- + 3 annexes

Dépenses réalisées et financement

Coût total élaboration charte : 131 559 € TTC

Union Européenne (Leader) : 42 %

ASF (1 % paysage) : 36 %

Conseil Régional : 20 %

Autofinancement : 2 %

dont part des dépenses liées au poste animation, communication, réunions : 25 % du coût total

Elaboration de la charte paysagère - synthèse

Valeurs ajoutées, du point de vue du Pays Midi-Quercy

Un projet de paysage partagé, pour long terme : outil de connaissance, d'orientation et d'aide à la décision

Boîte à outils (dont 26 recommandations thématiques) facilite l'application de la charte : complémentaires aux Plans de paysage, utile pour la conception des projets

Participation active des élus, CDD du Pays, partenaires techniques à son élaboration

Concertation aux étapes clés : diagnostic, enjeux et stratégie, Plans de paysage. Visites de terrain (lecture / analyse de paysages...) avec les acteurs du territoire et paysagistes particulièrement appréciées

Forte démarche de concertation en amont a probablement favorisé une sensibilité paysagère et une acceptation / validation du document produit

-> Budget à prévoir + capacités d'animation de l'équipe chargée de l'élaboration de la charte paysagère

Elaboration de la charte paysagère - synthèse

Points de vigilance

Penser en amont à l'opérationnalité pour faciliter la mise en œuvre ultérieure, ex. un Plan de paysage par intercommunalité, une Boîte à outils, quelques fiches projets élaborées avec des structures volontaires...

et à la communication de la charte paysagère : prévoir l'édition et la diffusion au public des documents produits pour faciliter la connaissance et l'application de la charte

un nombre élevé de documents produits, bien qu'apportant des informations utiles, peut aussi parfois rendre plus difficile une compréhension ou appropriation de la charte par divers acteurs + sa diffusion ultérieure

Un engagement pour le long terme : prévoir des moyens, un suivi et une approche transversale de la qualité paysagère pour rendre la mise en œuvre possible et cohérente.

+ Définir les actions prioritaires (cf. choix des élus)

Mise en œuvre des recommandations

Mise en œuvre des recommandations

→ Un champs d'intervention large, transversal

- plusieurs échelles territoriales : parcellaire, communale, intercommunale..

- divers domaines : pédagogique (animation et communication), réglementaire, opérationnel

- un ensemble d'acteurs concernés : porteurs de projets publics et privés (collectivités, associations..), partenaires techniques, maîtres d'œuvre, habitants...

→ Quelques exemples : un aperçu de l'application

Projet pilote de la charte paysagère

Ex. aménagement entrées et traversée de bourg, Montricoux

Etude urbaine et paysagère
avec consultation des usagers

+

Aménagements d'une entrée de bourg
des abords de la salle fêtes, rue...

AVIS A LA POPULATION

Par cet avis, adressé à tous les habitants, nous souhaitons vous informer des projets que la commune, en partenariat étroit avec le Pays Midi-Quercy, a souhaité mener pour améliorer notre cadre de vie. Il y a déjà deux ans que notre conseil municipal a décidé de faire partie de cette entité territoriale. Comme certains d'entre vous ont pu le voir lors de la projection, le samedi 26 mars à Montricoux, du film de Claude YERNICK " Midi-Quercy dessine moi un pays ", en allant de Monclar de Quercy à Molieres en passant par Caussade, ou de Laqueuille à Nègrepelisse, notre territoire présente des paysages très riches. C'est pour cela que le Pays Midi-Quercy a déclaré, avec l'aide des acteurs locaux et de nombreux partenaires, une charte paysagère. Ce document permet de mieux connaître les caractéristiques de notre territoire et propose un ensemble d'actions visant à préserver et à mettre en valeur le patrimoine bâti et les paysages de nos communes.

LA PRINCIPALE PREOCCUPATION : LA MOBILITE

Quels sont les aménagements que vous souhaitez ?

Le problème de stationnement est répertorié à 24% dans l'enquête des questionnaires. Les interventions sont :

- Agencer les surfaces de stationnement
- Interdire le stationnement sur les trottoirs, ronds-points
- Réguler l'implantation des véhicules

Le thème de la sécurité aux abords de la salle de fêtes est très récurrent, représentant à 24%.

Le genre, nos sens. Être un sujet sensible dans la vie des Monticouxais. Parmi les interventions citées à par la population, on peut souligner :

- La mise en sens unique de la grande rue
- Lancer la chasse et privilégier les piétons
- Interdire le stationnement sur le trottoir

La proposition est sensible aux abords de l'école à 14%. Le souhaité :

- Aménager des passages
- Installer des bancs et des tables

URBACTIS, Commune de Montricoux : Etude urbaine et paysagère sur le bourg et ses abords, 2005.



Projet pilote de la charte paysagère : GR de Pays Midi-Quercy : valoriser le maillage rural, à Puylaroque

✓ **Journées de restauration de murets en pierre sèche, ouvertes à tous publics**, animées par une association locale (APICQ)

Soutien du Pays notamment de 2004 à 2006 (financier, communication) – Ensuite : poursuite des actions d'animation par cette association, de façon autonome, dans d'autres sites



Photos : SMPMQ, APICQ
Fiche technique élaborée par l'APICQ, le SMPMQ avec la collaboration de MPF 82 et du CAUE 82, 2005.

+ 1 fiche technique

CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGES POUR DEVENIR DU PAYS MIDI-QUERCY

Midi-Quercy RESTAURER LES MURETS EN PIERRES SECHES

Fiche technique par l'APICQ et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy avec le concours de Réseau Paysannerie du Pays de la Cère et du Conseil d'Évaluation, d'Observation et d'Évaluation de l'Environnement

POURQUOI RESTAURER LES MURETS EN PIERRES SECHES ?

Conservés, érodés ou restaurés par la volonté des amateurs et des collectivités, les murets en pierres sèches, de même que les jardins, crochets, gazonnets, moullas, aubas, lavans, fontaines bébés... font partie du patrimoine rural et marquent profondément le paysage du Pays Midi-Quercy. Héritage historique fragile, la participation à l'entretien et à la restauration des lieux, témoignage de savoir-faire et de pratiques socio-culturelles et culturelles ancrées, et sont en lien étroit avec les ressources naturelles locales dont ils sont issus.

Les constructions d'architecture traditionnelle étaient bâties en utilisant des matériaux locaux (terre, pierre, briques...). Elles ont subi les aléas géographiques (sécheresses, inondations) et les transformations plus ou moins nombreuses au fil du temps et des usages. Le matériel des Causses de Caylus, des plateaux et des Serres du Quercy Blanc a conduit, entre autres, à employer la pierre comme matériau de construction.

Ces éléments du patrimoine bâti constituent une richesse pour les Communes. Pourtant, dans le paysage rural habitué et dans les espaces agricoles isolés ou abandonnés, ce patrimoine tend à disparaître par manque de construction et de culture.

1 - OBSERVER

QUELLES PIERRES SONT UTILISEES ?

--	--	--	--	--

Utiliser le plus possible les matériaux qui sont sur place ou les pierres qui proviennent de murets anciens qu'il n'est en aucun cas prévu de restaurer (murs particulièrement dégradés, dénivelés...)

COMMENT LES PIERRES SONT-ELLES POSITIONNEES ?

Un muret de pierres sèches comporte plusieurs types de pierres :

- Les pierres de construction offrent généralement une surface assez plane sur la partie visible, en parement (1)
- Le plus souvent, de grosses pierres solides sont placées en fondation (2)
- Entre les pierres de chaque joint, le remplissage est constitué de petites pierres qui ne sont pas, ou pas toujours, à leur place (3)
- Si les matériaux présents sur place le permettent, des pierres de liaison de forme allongée normales « boudoirs » sont utilisées (4)
- Enfin, sur la partie supérieure, des pierres de couverture ou « rambis » servent à stabiliser le muret. Elles sont placées de différentes manières (voir les 5 schémas).

✓ Livret pédagogique pour le public jeune : découverte du paysage et du patrimoine des Causses du Quercy

concertation avec une quinzaine de structures, sur près de 2 ans, en 2006-2007

Les numéros qui sont sur la carte correspondent aux titres des pages de ce livret :

- 1 : Le hameau de Sompiessac
- 2 : Une ferme des causses
- 3 : Le vallon du Rieuzac
- 4 : Dans les bois
- 5 : Sur le chemin
- 6 : L'eau sur les causses
- 7 : La Lère
- 8 : La vallée de la Lère-Morte

Conception: APICQ - Réalisation: PAYS MIDI-QUERCY

Hautes causses (Lère-Morte)

Dans ce secteur des Causses du Quercy, la Lère prend sa source et coule en permanence. Au-dessus se trouve la Lère-Morte qui est, comme son nom l'indique, le plus souvent à sec. Elle ne coule que quelques semaines par an, au moment où elle déborde et de pluie tombe. Sur le lit constitué en grande partie de galets, elle s'écoule sans s'engager dans la vallée de la Lère-Morte.

Attention à la pollution !

Sur les causses, les eaux pluviales se chargent de ce qu'elles rencontrent sur leur surface. Elles pénètrent dans les fissures pour se charger de polluants. Elles sont donc polluées. Elles sont donc polluées. Elles sont donc polluées.

Ne laissez pas vos déchets sur le sol.

+ Soutien à d'autres projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine réalisées par plusieurs associations, sur la pierre, en Midi-Quercy : Citrus S. Jeunesses, Amis du Vieux Caussade et de son Pays...
Voyage d'étude sur la pierre sèche dans les Cévennes en 2006

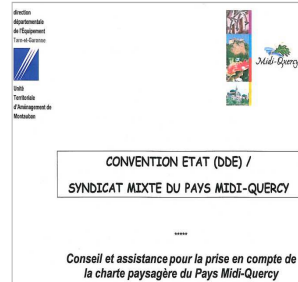


Partenariats formalisés

- **Convention CAUE 82 - Syndicat Mixte**
dans le cadre des politiques territoriales (sur charte paysagère, actions habitat, tourisme..) et dans cadre du patrimoine (inventaire du patrimoine bâti - projet culturel sur terre crue)
--> liens avec la charte paysagère



- **Convention DDE 82 - Syndicat Mixte**
pour favoriser l'application des recommandations paysagères dans divers domaines d'intervention de la DDE (Application Droit Sols, planification...)



Partenariats formalisés

- **Projet de coopération "Jeunes et territoires au fil de l'eau" 2006-2008**

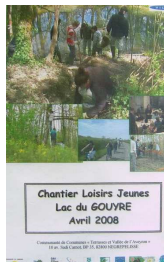
4 GAL : Albigeois et Bastides - Midi-Quercy
Quercy Rouergue - Ploermël Cœur de Bretagne

Actions communes de formation, de sensibilisation et de valorisation, s'appuyant sur plusieurs porteurs de projets locaux, publics et privés

Communautés de Communes, associations locales (CPIE MQ, radio CFM..) et départementales (Association régionale des Fédérations de pêche...)



mallette pédagogique sur l'eau diffusée aux centres de loisirs



sentier de découverte des Gorges de l'Aveyron + livret pédagogique

Inventaires du patrimoine à l'échelle du Pays MQ

en lien avec diverses orientations du Pays notamment :
actions culturelles, paysagères, touristiques

- **Inventaire du patrimoine bâti (en cours)**

Maîtrise d'ouvrage du Pays Midi-Quercy depuis 2009

Initié en 2004 par le CPIE Midi-Quercy

Collaboration technique : Conseil Régional Midi-Pyrénées (SCP), Conseil Général, STAP, CAUE 82

Données en ligne sur le site du PMQ et Conseil Régional

En 2013 : **une vingtaine de Communes couvertes + des données lors de l'élaboration documents d'urbanisme, de certains projets d'aménagement, de valorisation et/ou d'interprétation du patrimoine, des publications thématiques (ex. patrimoine terre crue, fiches découvertes...)**

- **Inventaire participatif du patrimoine arboré remarquable, sous SIG**

réalisé par le CPIE Midi-Quercy en 2007-2008

Collaboration technique: CAUE 82, CRPF, Sté sciences Naturelles 82, CG 82, Syndicat Mixte du Pays MQ...



Source illustrations : CPIE Midi-Quercy

Recherche d'une prise en compte de recommandations paysagères dans les documents d'urbanisme (PLU et CC)

- **Actions dans depuis 2005, une vingtaine documents d'urbanisme concernés**

(avec des modalités d'intégration différentes selon le choix des Communes, les situations, l'avancement des procédures...)

Nègrepelisse, St Etienne-de-Tulmont, Montricoux, Cayriech, Caussade, Monteils, Caylus, St Antonin-Noble-Val, Bruniquel...

2013 : entre autres, recherche de prise en compte des orientations de la charte paysagère dans un PLU intercommunal en cours d'élaboration (porté par la Communauté de Communes QRGA)

- **Ex. : à travers les différents documents du PLU :**

Rapport de présentation, contenu du PADD, orientations d'aménagement et de programmation, Règlement écrit et documents graphiques, Annexes

PRENDRE EN COMPTE LA CHARTE PAYSAGERE DANS DES PLU

Echelle Pays → Echelle communale (ou +)

Non opposable au tiers → Opposable au tiers

Recommandations et propositions dans **divers domaines** → Conditions et règles **d'occupation du sol**, selon le cadre défini par la loi et le projet communal (ou intercommunal)

Une structure de présentation et un cadre spécifiques à respecter pour pouvoir intégrer certaines orientations paysagères

Exemple : DANS LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Objectifs et documents de la charte paysagère - constats et enjeux majeurs dans le secteur concerné...

3. LA CHARTE PAYSAGERE

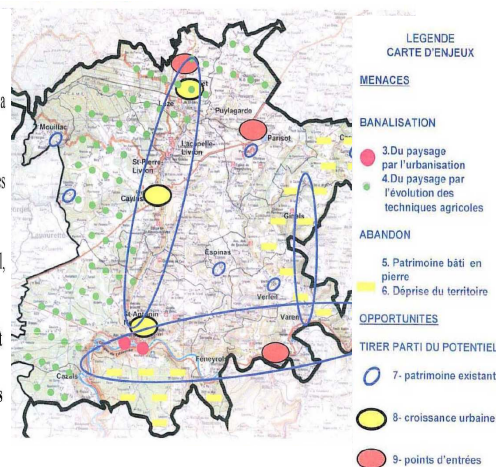
Après avoir étudié l'ensemble des paysages du Pays, et les diverses dynamiques du territoire, la charte a soulevé plusieurs caractéristiques :

- Une attractivité résidentielle qui s'accélère, au risque d'évolutions non maîtrisées,
- Une agriculture qui évolue rapidement (augmentation de la taille des parcelles, banalisation des paysages, enrichissement du territoire...),
- De nouvelles infrastructures de transport qui vont jouer sur l'évolution du Pays.

L'objectif de la charte est de développer la qualité globale du territoire, sa capacité d'accueil, d'attractivité et de cohésion, à travers notamment des projets pilotes qui feront école.

Des plans de paysage effectués pour chaque type de terroir ont permis de soulever les atouts, handicaps et enjeux du patrimoine culturel et naturel de ces territoires.

Sur Caylus, l'attention est portée sur la banalisation du paysage par l'évolution des techniques agricoles et sur la problématique particulière liée au développement urbain.



Source : REPERAGE, SOL&CITE, CALMETTES, **PLU Caylus**, approuvé le 25/06/2007

Exemple : DANS LE PADD > Caylus



Valoriser le petit patrimoine rural

Moyens mis en œuvre dans le PLU :

«Ils sont essentiellement réglementaires : application de l'article 123.1.7 du Code de l'urbanisme ; à partir de l'inventaire déjà réalisé, non constructibilité sur les parcelles supportant certains éléments, obligation de conserver des éléments de paysage et du patrimoine (et ses alentours) qui seront mentionnés sur une carte (sur la base de la carte page suivante).

«La conservation des chemins ruraux contribue également au maintien du petit patrimoine bâti dans la mesure où ils donnent accès à ces éléments et contribuent à leur reconnaissance.

«Installation d'un permis de démolir sur la zone N, où se trouvent la plupart des éléments.

▲ Exemple de points d'appui pour un circuit sur la thématique de la vie rurale

▲ Exemple de points d'appui pour un circuit sur la thématique des paysages

● Exemple de points d'appui pour un circuit sur la thématique de la vie religieuse et monastique

■ Moulins à vent, à eau, pigeonniers, cabanes, petites maisons, fontaines, lavoirs, puits, points...

● Croix de chemins, calvaires

Possibilités de valorisation du patrimoine par la mise en scène de sa découverte



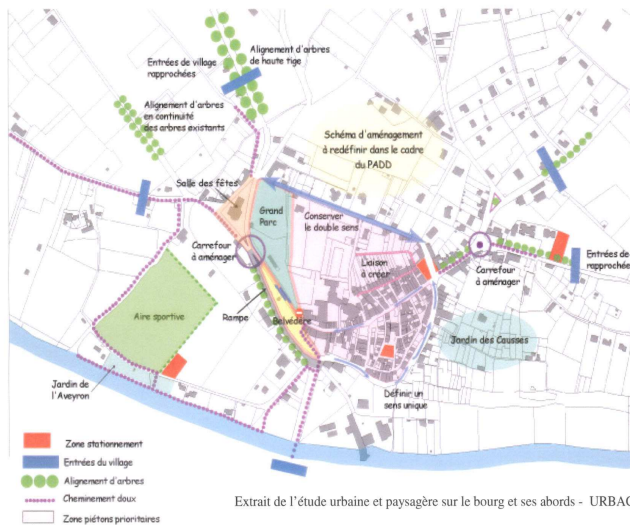
Source : REPERAGE, SOL&CITE, CALMETTES, PLU Caylus, approuvé le 25/06/2007

Ex. ORIENTATIONS AMÉNAGEMENT > Montricoux

prise en compte de l'étude urbaine et paysagère réalisée (projet pilote)

B : Poursuivre la politique de valorisation du centre

SCHEMA D'AMENAGEMENT 2 - SCENARIO A MOYEN-TERME



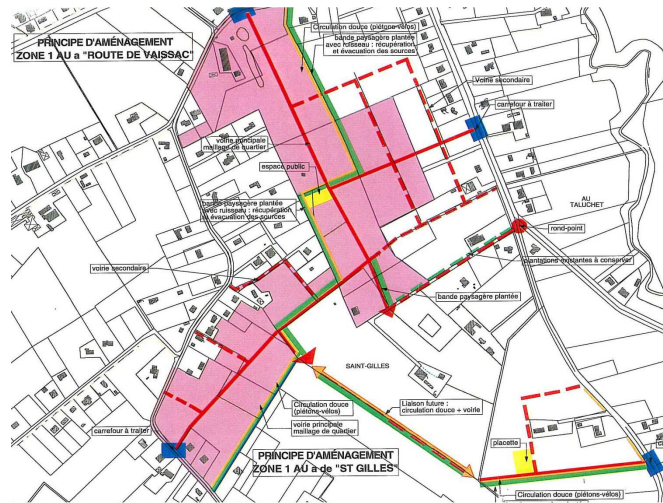
- Réduire l'impact visuel de l'automobile, réguler la circulation, éviter les conflits d'usage voitures / piétons:
- Parkings de déstagement près de l'école et près de l'Aveyron.
 - Sens unique de circulation dans le centre bourg
 - Équipements publics reliés par des cheminements doux sécurisants
 - Traitement paysager des espaces par des plantations et les traitements de sols pour les rendre plus lisibles
 - Aménagement d'une piste de danse sur le belvédère

Extrait de l'étude urbaine et paysagère sur le bourg et ses abords - URBACTIS - décembre 2005

Source : SOL&CITE, PLU Montricoux, approuvé le 26/10/2007

Ex. ORIENTATIONS AMENAGEMENT > Nègrepelisse

schéma de secteur intégrant les résultats d'une concertation menée sur plusieurs projets d'habitats contigus, en 2005.



Source : Sol & Cité, PLU Nègrepelisse 3ème révision : Orientations particulières d'aménagement, 2005, p 10 b.

Ex. RÈGLEMENT - PIÈCES ÉCRITES

Plusieurs articles susceptibles d'être concernés :

2 - 3 - 6 - 7 - 10 - 11 - 13...

Exemples :

Art. 3 → accès, voiries, pistes cyclables et chemins piétons

6, 7, 8 → implantation des constructions

10 → hauteur maximale des constructions

11 → volume, matériaux et couleur, clôtures
éléments du paysage, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (art. L 123-1-5 & 7)...

en exploitant éventuellement les diverses études et inventaires du patrimoine (bâti, naturel) réalisés...

Ex. RÈGLEMENT - PIÈCES ÉCRITES

Art. 13 → espaces boisés classés
privilégier un choix des essences parmi celles listées dans les
palettes végétales de la charte paysagère (cf. plan de
paysage de terroir concerné, chapitre 5)

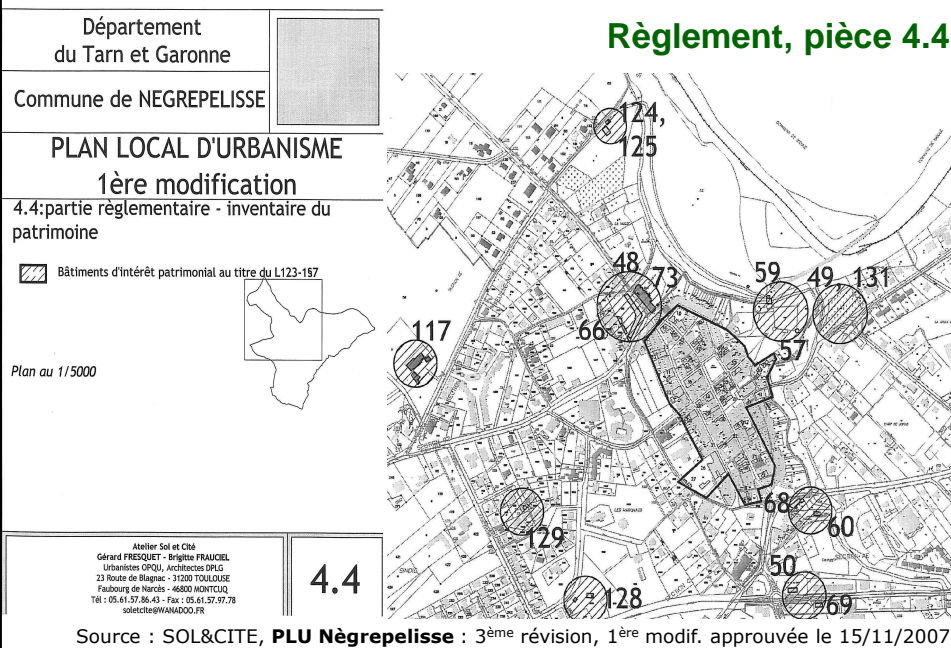
Art 14 → règles de densité

Emplacements réservés

+ Permis de démolir (par délibération)

+ Droit de préemption urbain (par délibération)

PIÈCES GRAPHIQUES > Nègrepelisse, St Etienne, Cayriech..



DOCUMENTS GRAPHIQUES - REGLEMENT > Caylus

Département du Tarn et Garonne		
Commune de CAYLUS		
PLAN LOCAL D'URBANISME 2ème REVISION		
4.6 - Plan de délimitation des secteurs éligibles à l'article L123-1§7		
<ul style="list-style-type: none"> Muret de pierre sites archéologiques arbres remarquables zone paysagère sensible crucs de chemins ouvrages d'art cabanes moulins à eau pignonnets petites maisons fontaines, lavoirs, puits moulins 	<p>Plan E</p>	
<p>Plan au 1/5000</p> <p>Atelier SOL et CITE G.FRESQUET/B. FRAUCIEL Urbanistes Architectes DPLG 23 ROUTE DE BLAGNAC - 31000 TOULOUSE/PALUDS DE NANCES - 48000 MONTRICOUX TEL. 05 61 57 86 43 - FAX : 05 61 57 97 78 e-mail : solcite@wanadoo.fr</p>	4.6	

Source : REPERAGE, SOL&CITE, CALMETTES, PLU Caylus, approuvé le 25/06/2007

Annexes du PLU > extrait de la charte paysagère (option)

Département du Tarn et Garonne		
Commune de CAYLUS		
PLAN LOCAL D'URBANISME 2ème REVISION		
5.9 - CHARTRE PAYSAGERE DU PAYS MIDI-QUERCY		
Extraits : Plan de paysage de terroir Plan de paysage de Pays (non exhaustif)		
<p>REVISION</p> <p>Arrêtée le : 28/11/2006</p> <p>Approuvée le : 25/06/2007</p> <p>Exclutaire le : 02/08/2007</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :</p> <p>P.O.S. approuvé le 23/10/1987 1^{ère} révision approuvée le 31/03/1999 2^{ème} révision prescrite le 08/04/2004</p>	
<p>Atelier Sol et Cite GÉRARD FRESQUET/BRIGITTE FRAUCIEL URBANISTES DPLG/ARCHITECTES DPLG 23 ROUTE DE BLAGNAC - 31000 TOULOUSE PALUDS DE NANCES - 48000 MONTRICOUX TEL. 05 61 57 86 43 Fax : 05 61 57 97 78 EMAIL : SOLCITE@WANADO.FR</p>	5.9	

Annexe intégrée dans les PLU de Caylus, Montricoux, Nègrepelisse, Bruniquel, St Antonin NV...

(ex. extraits du plan de paysage de terroir et/ou document de présentation)

Les documents de la charte paysagère

Les documents majeurs de cette charte sont répartis en trois volumes :

- Volume 1
 - « Diagnostic partagé »
 - « Enjeux et stratégie »
- Volume 2
 - « Charte contractuelle »
 - « Boîte à outils » 30 fiches de recommandations, essentiellement classées par thème :
 - constructions nouvelles, bâtiments agricoles, patrimoine en terre crue...
 - structures médiévales, traverses et entrées de bourg, franges et extensions de bourg...
 - maillage de haies, murets en pierre, patrimoine arboré...
 - zones d'activités, carrières
 - petit patrimoine lié à l'eau, berges des cours d'eau, l'eau en milieu urbain...
 - itinéraires de découverte, portes d'entrées du Pays...
- Volume 3
 - « Plan de Paysage de Pays »
 - « Plan de Paysage, Terroir du Quercy Vert - Terrasses et Vallée de l'Aveyron »
 - « Plan de Paysage, Terroir du Quercy Caussadais »
 - « Plan de Paysage, Terroir du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron »

Entre autres données, une « Liste d'essences végétales préconisées » est incluse dans chaque Plan de terroir (chapitre 5 - « Outils pour l'action »).

Il est conseillé de la consulter dans le cas d'un projet de plantation (public ou privé), arbres, arbustes, haies, ripisylve.

La charte paysagère a été conçue à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en application de la Charte de développement durable du Pays, qui détermine les orientations fondamentales du territoire à un horizon de dix ans, dans différents domaines.

Cette charte a été finalisée en juin 2004, à l'issue d'une démarche partenariale d'un an et demi, Les Communes, Les Communautés de communes, les acteurs de la vie locale réunis.

OUTIL DE LIAISON CHARTE PAYSAGÈRE / PLU (ou carte communale : adaptation du contenu des fiches)

Objectif :
faciliter l'intégration de
la charte paysagère
dans les PLU en révision



Fiche de synthèse
communale
de valeur consultative

1. Volet général

à partir des diverses pièces
constitutives du document
d'urbanisme

1 - Comment intégrer la charte paysagère dans les divers documents du PLU ? Aperçu général à travers quelques exemples

□ LE DIAGNOSTIC / RAPPORT DE PRESENTATION DU PLU

« Le volet paysager dans le Rapport de présentation du PLU permet de reprendre et de décliner 'Le Diagnostic' et 'Les Enjeux' de la charte pour l'unité de paysage concernée » *Boîte à outils, p 16*

Le Rapport de Présentation du PLU peut par exemple :

- **Mentionner la présence de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy** élaborée depuis juin 2004 (charte « Patrimoine et Paysages pour Demain ») et ses objectifs :

(...)

- Préciser que **cette charte paysagère comporte plusieurs documents de référence**

(...)

Préciser également le **Plan de paysage de terroir** à laquelle la Commune est rattachée : la Commune de Cayriech pourra se référer plus particulièrement au Plan de paysage du Quercy Caussadais et à son Annexe.

- **Contenir les extraits les plus significatifs de la charte paysagère** par rapport à la Commune ou à la Communauté de Communes concernée (sélectionner certaines informations, cartes, constats, enjeux...). Voir en particulier les informations fournies dans le *Plan de paysage de terroir du Quercy Caussadais et son Annexe ; et/ou le Diagnostic partagé et ses Annexes.*

Fiche de synthèse communale

les principales recommandations concernant Cayriech
(extraits)

2. Volet territorial

recommandations
paysagères s'appliquant
plus spécifiquement à la
Commune concernée

+

liens vers les divers
documents de la charte

I - LES RECOMMANDATIONS DU PLAN DE PAYSAGE DE PAYS

PARMI LES ENJEUX MAJEURS DU PAYS MIDI-QUERCY

Conforter et valoriser les bourgs, les villages et les hameaux
Favoriser l'insertion des nouvelles constructions dans le paysage
Valoriser le petit patrimoine identitaire
Identifier, valoriser par les matériaux, les couleurs, les lumières
(...)

PARMI LES ACTIONS TRANSVERSALES DU PAYS

● « Favoriser la valorisation paysagère des 8 autres cours d'eau du Pays »

A Cayriech, la Lère. Cette orientation implique par exemple de :

- **protéger les sites** notamment les plus fragiles, **les mettre en valeur**
- **renforcer la ripisylve** (formation végétale à dominante arborée en lien avec un cours d'eau, une zone humide...);
- **favoriser la découverte et l'accès aux cours d'eau et à leurs abords** par la création de cheminements doux en bordure de rivière, qui seront de préférence **reliés à d'autres sites** (bourg, chemin de randonnée...);
- **valoriser le patrimoine bâti lié à l'eau** (moulins, ponts, lavoirs, fontaines, puits...).

Chercher à prendre en compte la charte paysagère dans les documents d'urbanisme

Dans toutes les communes, dotées ou non de PLU, des possibilités de prise en compte, par exemple via :

Identification d'éléments du paysage, patrimoine (enquête pub + DCM)
Permis de démolir (enquête publique + DCM)

Liens entre documents et démarches de projets à diverses échelles territoriales, en respectant le cadre les limites de chacun d'eux

Inventaires, études communales...

ex. au regard des orientations de la charte paysagère du Pays, un enjeu de prise en compte des inventaires réalisés, tels que l'inventaire départemental des zones humides (élaboré par CG 82)...

Animations - communication

en lien avec la charte paysagère, le patrimoine culturel, le tourisme..

➤ **2 cycles de manifestations thématiques** organisés en 2006 par le CPIE Midi-Quercy sur des **thèmes en lien direct avec la Boîte à outils de la charte paysagère : les haies - la pierre sèche**

➤ **Carnet pratique sur la pierre sèche**

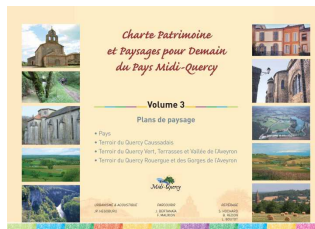
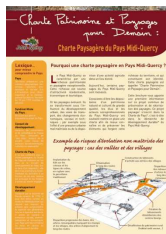
Edité par le CPIE, réalisé par 5 associations :
ABPS Cévennes - APICQ - Société des Sciences Naturelles 82, Amis du Vieux Caussade et son Pays, CPIE Midi-Quercy.

➤ **Journée du Patrimoine de Pays :** coordination, suivi et élaboration d'un programme d'animations en concertation avec les divers coorganisateur - dans le cadre de la charte paysagère en 2005-2006-2007 (puis relais dans le cadre des autres actions du Pays : tourisme puis patrimoine bâti)



➤ Communication sur la charte paysagère

- **EDITION PAPIER** : mise à la disposition du public dans toutes les Mairies du Pays, Ctés de Communes, CDD du Pays, associations et auprès de partenaires (CAUE, DDT, STAP...), dans certaines médiathèques...



4 pages + charte paysagère en 3 volumes + cd-rom

- Diffusion accompagnée de **RÉUNIONS DE PRÉSENTATION notamment en 2008** (cf. édition de la charte sous sa forme actuelle) : élus via Conseils communautaires et commissions du Pays MQ, CDD...

- **EDITION ÉLECTRONIQUE** : mise en ligne sur le site Internet du Pays www.midi-quercy.fr + autres informations

Mise en œuvre des recommandations – synthèse

Facteurs favorables, du point de vue du Pays Midi-Quercy

Participation de Communes, associations locales et départementales, de services de l'Etat dans la mise en œuvre de la charte : un enjeu de diffusion et d'utilisation / promotion de cette charte par un ensemble d'acteurs du territoire (partenaires, porteurs de projets...)

Accompagnement technique, à prévoir afin de favoriser l'application des orientations et des recommandations définies

Liens possibles, et à rechercher, avec d'autres orientations, domaines d'intervention et programmes du Pays (cf. cohérence des actions) :

prise en compte du paysage dans les orientations et projets culturels, touristiques, en matière d'habitat et d'énergies, dans l'animation de sites Natura 2000, programme européens (ex. en Midi-Quercy : Leader)...

Mise en œuvre des recommandations – synthèse

Points de vigilance

Animation à diverses échelles territoriales nécessaire (appropriation par les Ctés de Communes, Communes...) – Dans la mesure du possible : désignation de « référents » à ces échelles

Importance des partenariats parmi acteurs publics et privés pour renforcer sa prise en compte dans les divers projets

Définir des priorités fortes pour la mise en œuvre par les collectivités (selon les enjeux, les publics ciblés...) compte-tenu de la diversité d'actions possibles

Un engagement et un suivi à réaliser sur le long terme, pour que la charte paysagère soit connue et les recommandations paysagères mises en œuvre

Fin du diaporama

Merci de votre attention

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

12 rue Marcelin Viguié – BP 82 – 82 800 Nègrepelisse

Tél : 05 63 24 60 64 – Site internet : www.midi-quercy.fr